«Mur des cons» : le tribunal de Paris condamne l'ancienne présidente du Syndicat de la magistrature à une amende de 500 € avec sursis

31/01/2019 à 20h13

Françoise Martres, ancienne présidente du Syndicat de la magistrature (SM), a été condamnée, jeudi, pour «injure publique». Le tribunal correctionnel de Paris a infligé une amende de 500 € avec sursis à l'ex-dirigeante de l'organisation classée à gauche, poursuivie dans l'affaire du «Mur des cons».

[…] En 2013, venu au siège du SM pour réaliser une interview, il avait subrepticement filmé le «Mur», assemblage à prétention drolatique de photographies de personnalités politiques, de journalistes et de magistrats, tous supposément de droite. On y trouvait aussi des parents de victimes. Le général Philippe Schmitt, père d'une jeune femme assassinée dans le RER par un récidiviste, y figurait, tout comme Jean-Pierre Escarfail, père d'une des victimes du tueur en série Guy Georges. Seul le premier s'était constitué partie civile, au côté de plusieurs élus tels que Christian Jabob, Valérie Debord, Robert Ménard ou Éric Woerth. Le FN (aujourd'hui RN) avait aussi porté plainte.

«*C'est la mémoire de ma fille qu'on insulte, avait expliqué M. Schmitt lors de l'audience, cela traduit le mépris et le sectarisme de cette organisation à l'égard des familles de victimes. Sur le Mur des cons, il n'y a pas de photos de criminels, de violeurs, de pervers, mais des élus de la*

Nation, des journalistes et des pères de victime». Il avait conclu sa déclaration ainsi: «*Le ‘’con fasciste” a terminé*». […]